Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-200083178-20251205-2025D132-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	27	

Vote
Aucun
Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 4 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 27/11/2025. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 27/11/2025.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, CARON Sylvie, HAMON Julie, LE GOFF Brigitte, LE SCORNET Georgette, MOUILLE Sandrine, PRIGENT Audrey, THEPAULT Sophie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BILLIET Jean-Claude, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, CONGAR Philippe, DELEPINE Johny, DOUBROFF Jean-Michel, DUVAL Daniel, HERE Roger, HUON Thierry, JAOUEN Ludovic, JEAN Joël, LE COMTE Jean-Yves, LE ROUX Alain, LE VAILLANT Bernard, MANACH Jacques, SIMON Alain

Absents ayant donné procuration : Mmes : COLAS Odette à MOUILLÉ Sandrine, GAUTHIER Mariane à LE COMTE Jean-Yves, LE GUERN Annick à HAMON Julie, LE HOUEROU Rollande à DOUBROFF Jean-Michel, MM : MINEC Pierre-Yves à LE VAILLANT Bernard, SALOME Olivier à HUON Joëlle

A été nommé(e) secrétaire : LE COMTE Jean-Yves

2025D132 – Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

Conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire pour la commune de Plouigneau par délibération du 27 mai 2020.

Dans ce cadre les décisions suivantes ont été prises depuis le 30 octobre 2025 :
- Décision 2025/DEC/059 du 04 novembre 2025 – Création d'un lotissement à Pors An Doas – prestations d'architecte – Amélie QUONIAM : 4 .000,00 € H.T. ;
- Décision 2025/DEC/060 du 06 novembre 2025 – Contrat de maintenance informatique pour l'école de Lannelvoëz – Agence Dafniet : 50,00 € HT de l'heure ;
- Décision 2025/DEC/061 du 06 novembre 2025 – Fourniture de matériaux de construction et prestations de services liées à un chantier de rénovation maison éco hameau – lot 5 Plomberie / Sanitaires – société Rexel – avenant 1 : + 1.330,05 € H.T. ;
- Décision 2025/DEC/062 du 07 novembre 2025 – Contrat de maintenance informatique pour l'école de la Chapelle du Mur – Agence Dafniet : 50,00 € HT de l'heure ;
- Décision 2025/DEC/063 du 13 novembre 2025 – Abrogation de la décision n° 2025/DEC/053 du 23 septembre 2025 - Fourniture de matériaux de construction et prestations de services liées à un chantier de rénovation maison éco hameau – lot 8 Carrelage / faïence / revêtements de sols souples – société Docks matériaux de l'ouest (Point P) : + 410,50 € H.T.;
- Décision 2025/DEC/064 du 19 novembre 2025 – contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche – avenant 2 – Laboratoire d'architecture de Bretagne : + 1.450,00€ ;

En mairie, le 05/12/2025
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
LE COMTE Jean-Yves